

Pour un renfort vétérinaire au diagnostic du Covid-19

Prise de position de l'Académie nationale de médecine

30 Mars 2020

L'Académie nationale de médecine soutient la position exprimée par l'Académie vétérinaire de France dans son communiqué du 28 mars 2020 relatif aux tests Covid-19. Les deux Académies mettent en pratique le concept "Une seule santé" prôné par les organisations internationales comme l'OMS et l'OIE, en se concertant sur les réponses à apporter dans la situation pandémique actuelle.

Dans plusieurs États membres de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Italie...), les producteurs de réactifs vétérinaires sont autorisés à fabriquer des trousse de diagnostic Covid-19 et les laboratoires vétérinaires peuvent les utiliser pour le diagnostic chez l'Homme. Les fabricants de tests diagnostiques à grande échelle sont accrédités pour de nombreux agents pathogènes, dont les coronaviruses animales, et ils offrent toutes les garanties de sécurité sanitaire. Par ailleurs, les laboratoires vétérinaires accrédités pour le diagnostic des maladies animales, dont certaines sont zoonotiques, sont capables de réaliser le diagnostic du Covid-19 chez l'Homme en garantissant les mêmes performances que les Laboratoires de biologie médicale.

L'Académie nationale de médecine recommande donc qu'en France aussi, les Autorités sanitaires délivrent une autorisation exceptionnelle à ces industriels et laboratoires du secteur vétérinaire dans le cadre de l'urgence sanitaire actuelle. Cela constituerait une contribution inestimable pour contrôler l'épidémie de Covid-19 en France.